

Nombre de membres

en exercice: 32

Présents : 20

Votants: 23

Séance du lundi 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 06 décembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Yves MONIN.

Sont présents: Jacqueline BERTOUX, Maxence BOISSADY, Bernard BUTEUX, Pierre BUTEUX, Philippe CARPENTIER, René CAT, Jacky DELAITRE, Sébastien DEVOYE, Christian DUCHEMIN, Jean-Claude DULYS, James HECQUET, Jocelyne HECQUET, François-Xavier LEGRIS, Noelle MAGNIER, Ghislain MAYU, Yves MONIN, Christian PETIT, Philippe RANDON, Thierry RUELLET, Jean-Marie SONNEVILLE

Représentés: Virginie DUFOUR, Jean-Michel DUPUIS, Hubert LEVE

Excuses:

Absents: Michel CLERMON, Angeline COUDEVILLE, Dany COULON, Philippe DERVAUX, Loïc DEVAUX, François DUBOIS, Jessica GLACON, Manuel LESEUR, Laurent WATEL

Secrétaire de séance: Sébastien DEVOYE

La séance étant ouverte,

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le comité syndical approuve le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021.

Délibération n°2021_21 (annule et remplace la délibération n°2021_19) – Travaux 2022 : Plan de financement

Le Président rappelle la délibération 2021_11 du 28 septembre 2021 concernant la programmation des travaux 2022 et le recours au cabinet de maîtrise d'oeuvre C.E.T. Il informe l'assemblée que le montant des travaux HT a été estimé par C.E.T. à 329828 € (395793,60 € TTC) et propose à l'assemblée :

- d'approuver le plan de financement comme suit :

Coût des travaux HT	317 178 € (TTC 380 613,60 €)
Montant prévisionnel HT M.O.	13 000,00 € (TTC 15 600 €)
Frais de publication	1 522,00 € (TTC 1 826,40 €)
MONTANT TOTAL HT	331 700,00 € (TTC 398 040,00 €)
Subventions	
DETR (35 %)	116 095,00 €
Agence de l'eau - en attente de précisions	
TOTAL	116 095,00 €
Part syndicale	
- Autofinancement	281 945,00 €
Dont TVA récupérable	66 340 €

- d'approuver la décision modificative suivante :

DM5 - Travaux programme 2022 / M.O.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2156	Matériel spécifique d'exploitation	-20000.00	
2158 - 118	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	20000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
2. approuve la décision modificative n°5 concernant la maîtrise d'oeuvre
3. autorise le Président à déposer le dossier de demande de participation financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 et de l'Agence de l'eau
4. autorise le Président à signer tous les documents permettant la mise en oeuvre de ce dossier

Délibération n°2021_20 - Durée d'amortissement - Etude tx sécurisation des installations

Le Président demande à l'assemblée de délibérer sur la durée d'amortissement de l'étude préalable aux travaux de sécurisation des installations (opération 115 - bien 74).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'amortir l'étude préalable aux travaux de sécurisation des installations sur une durée de 15 ans.

Objet : Organisation du temps de travail et journée de solidarité

Le Président informe l'assemblée que le dossier a été revu par le comité technique le 7 décembre dernier suite à l'avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel. Ceux-ci ont de nouveau émis un avis défavorable, le dossier doit donc de nouveau être examiné.

Objet : Banquet annuel 2022

Le banquet annuel a lieu chaque année le 1er dimanche de février. La date du 6 février 2022 peut donc être retenue. Afin d'accueillir les convives dans le respect des conditions sanitaires, Monsieur le Maire d'ONEUX propose de mettre la salle des fêtes de sa commune, suffisamment grande, à disposition du SIAEP.

Le Président le remercie et informe l'assemblée que la date sera confirmée en début d'année 2022.

Questions diverses

- Le site internet sera mis en ligne avant la fin d'année.
- Défense incendie : le Président propose à l'assemblée de mener une réflexion sur une possible participation du SIAEP lors de travaux engagés par les communes pour le renforcement ou l'extension du réseau d'eau potable dans le cadre de la mise aux normes de la défense incendie. Se posera également la question de la participation lors de la construction de lotissements.
- Caours : M Randon informe qu'une entreprise a installé une protection au niveau d'un poteau incendie et demande au Président de quoi il s'agit. Le Président informe qu'il n'a aucune information sur le sujet, la commune étant responsable de la maintenance de ses poteaux incendie.
- Buigny l'Abbé : le Président rappelle que l'embellissement du château d'eau est prévu et qu'il est en attente du devis de nettoyage et de mise en peinture de la part de Veolia.

La séance est levée à 19h45.